

Certificat
Haute Valeur Environnementale
Attribué à

EARL ALPILLES PRIMEURS
Avenue Albert Gleizes
13210 ST REMY DE PROVENCE
N° SIRET : 39122208000023

Conformément aux articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime, Bureau Veritas Certification France SAS certifie que l'exploitation agricole susmentionnée a été évaluée et jugée conforme au

***référentiel de certification environnementale
des exploitations niveau 3 (version 2022)***

Certificat n°HVE/110330/499090

Date de début de validité de la Certification : 08/10/2025

Date de fin de validité de la Certification : 07/10/2028

Pour vérifier la validité du certificat : ***contactagro@bureauveritas.com***

Bureau Veritas Certification France est agréé pour la certification environnementale des exploitations agricoles selon la décision du 16 février 2012 (JORF du 22 février 2012), renouvelée selon la décision du 15 février 2024 (JORF du 1er mars 2024).

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article D.617-10 du code rural et de la pêche maritime. Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable.

Courbevoie , le 08/10/2025

Le Président , Samuel DUPRIEU

